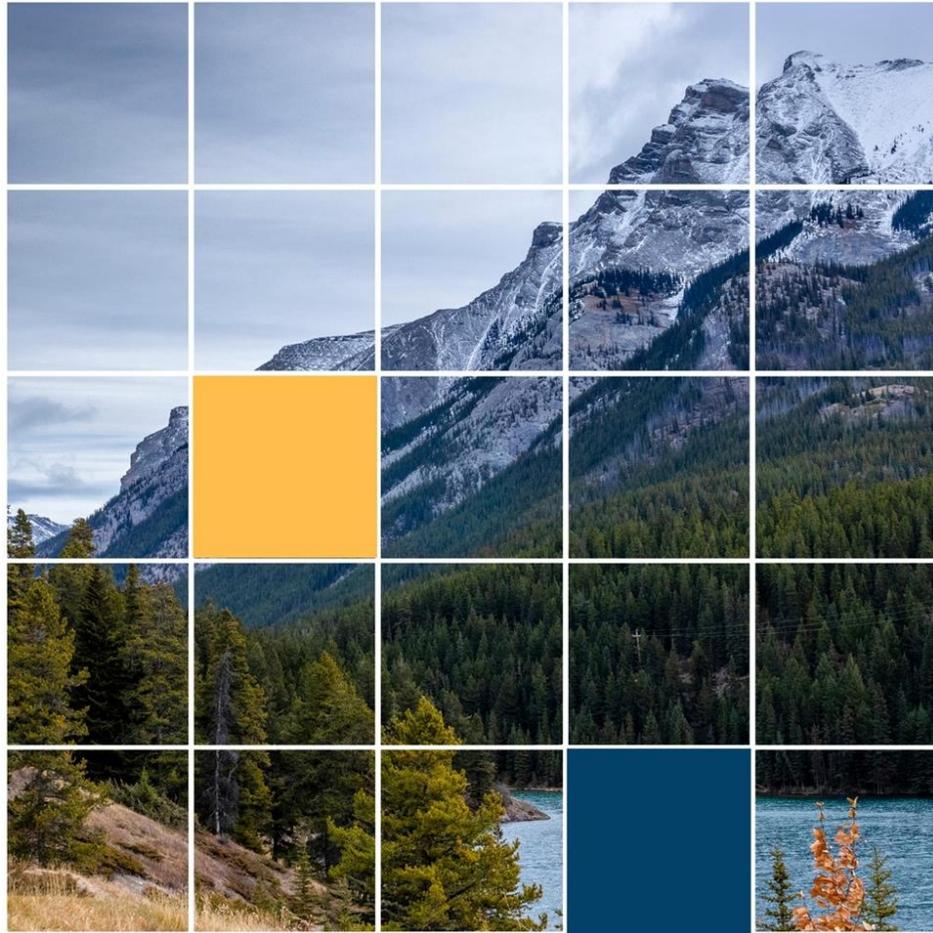




Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Plan ministériel 2023-2024



Gitane De Silva, Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député
Ministre Ressources naturelles

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de la publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie produite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@cer-rec.gc.ca.

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@cer-rec.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi de droit du Canada représenté par la Régie de l'énergie du Canada (2023)

Plan ministériel

(Régie de l'énergie du Canada)
N° de cat. NE2-24F-PDF
ISSN 2562-9743

Le rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Pour demander un exemplaire

Bureau des publications
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique : publications@cer-rec.gc.ca
Télécopieur : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-899-1265

Imprimé au Canada

© His Majesty the King in Right of Canada as represented by the Canada Energy Regulator (2023)

Departmental plan

(Canada Energy Regulator)
Cat No. NE2-24E-PDF
ISSN 2562-9735

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:

The Publications Office
Canada Energy Regulator
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta, T2R 0A8

Email : publications@cer-rec.gc.ca
Télécopieur : 403-292-5503
Phone : 1-800-899-1265

Printed in Canada

Table des matières

| | |
|---|----|
| Message de la présidente du conseil d'administration..... | 1 |
| Message de la présidente-directrice générale..... | 3 |
| Aperçu de nos plans..... | 5 |
| Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus | 11 |
| Processus décisionnel..... | 11 |
| Surveillance de la sécurité et de l'environnement | 16 |
| Information sur l'énergie..... | 22 |
| Mobilisation | 27 |
| Services internes : résultats prévus..... | 33 |
| Dépenses et ressources humaines prévues..... | 37 |
| Dépenses prévues..... | 37 |
| Ressources humaines prévues..... | 41 |
| Budget des dépenses par crédit voté..... | 43 |
| État des résultats condensé prospectif | 43 |
| Renseignements ministériels | 45 |
| Profil organisationnel..... | 45 |
| Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités..... | 45 |
| Contexte opérationnel | 45 |
| Cadre de présentation de rapports | 46 |
| Renseignements connexes sur le répertoire des programmes..... | 48 |
| Tableaux de renseignements supplémentaires | 48 |
| Dépenses fiscales fédérales | 48 |
| Coordonnées de l'organisation | 48 |
| Annexe – Définitions..... | 51 |
| Notes en fin d'ouvrage..... | 55 |

Message de la présidente du conseil d'administration

Au nom de la Régie de l'énergie du Canada, je suis fière de présenter notre *Plan ministériel 2023-2024*.

L'exercice 2023-2024 sera la dernière année de notre plan stratégique triennal, qui repose sur quatre priorités stratégiques interreliées et interdépendantes : la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique. Lorsque nous avons lancé notre plan stratégique en 2021, nous savions que nous favoriserions un changement systémique dans tous les secteurs de la Régie, de la façon dont nous recrutons du personnel à la façon dont nous publions les décisions de la Commission sur l'infrastructure



énergétique sous réglementation fédérale. Nous savions qu'il y aurait des défis à relever en cours de route, mais deux ans plus tard, je suis fière de dire que la Régie est demeurée fidèle à son engagement. Les progrès réalisés par la Régie au cours des deux dernières années quant à la mise en œuvre de ce plan stratégique ont procuré de réels avantages à la population canadienne.

Le contexte énergétique au Canada évolue rapidement. Nous sommes témoins de l'une des plus importantes transitions énergétiques jamais réalisées. À titre d'organisme de réglementation fédéral du secteur énergétique au Canada, la Régie a un rôle essentiel à jouer dans cette transition énergétique, tout en améliorant ses démarches de réglementation et en faisant preuve d'innovation sur ce plan. Nous devons veiller à ce que les filières énergétiques de ressort fédéral du Canada puissent soutenir la concurrence à l'échelle mondiale et continuer de mettre l'accent sur la sécurité et la durabilité de l'environnement tout en renforçant le lien de confiance avec la population canadienne et le personnel de la Régie. Ces efforts reposent sur notre volonté d'instaurer une culture d'innovation en matière de données et de technologie numérique. Et nous savons que rien de tout cela ne sera possible sans les commentaires, les orientations et les perspectives des peuples autochtones.

Si nous voulons faire avancer notre plan stratégique, nous devons progresser sur la voie de la Réconciliation en travaillant avec les peuples autochtones à la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*ⁱ (« Déclaration des Nations Unies »), un engagement qui découle directement de notre loi habilitante, la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*ⁱⁱ (« LRCE »). Dans le cadre de cet engagement, la Régie intègre les perspectives autochtones dans tous les aspects de son travail. Une

grande partie de notre travail visant à faire avancer la Réconciliation est guidée par le Comité consultatif autochtone, qui donne des conseils d'expert directement au conseil d'administration.

Nous comptons aussi beaucoup sur une collaboration efficace avec la Commission de la Régie de l'énergie du Canada, qui est responsable du processus décisionnel de la Régie. La Commission joue un rôle essentiel dans la réalisation de notre mandat et de notre plan stratégique, et je lui suis reconnaissante de son expertise. J'aimerais aussi exprimer ma gratitude à Damien Côté, notre ancien commissaire en chef, qui a quitté la Régie en août après six années de service, d'abord à l'Office national de l'énergie, puis à la Régie. Nous nous estimons heureux d'avoir pu profiter de l'incroyable éthique de travail de Damien et de son engagement envers l'excellence. Je tiens à souhaiter la bienvenue à notre nouveau commissaire en chef, Mark Watton, et je le remercie d'avoir veillé à ce que la transition se fasse en douceur.

Notre plan stratégique est ambitieux. Il est aussi audacieux. Mais il est réalisable. Nous continuerons de miser sur la science, les données, les connaissances autochtones et notre ingéniosité collective pour mettre en place un système de réglementation efficace en lequel la population canadienne peut avoir confiance.

Cassie Doyle
Présidente du conseil d'administration
Régie de l'énergie du Canada

Message de la présidente-directrice générale

Durant la prochaine année, la Régie continuera de mettre la sécurité à l'avant-plan à mesure qu'elle continue d'évoluer en tant qu'organisme de réglementation afin de répondre aux besoins du paysage énergétique en évolution du Canada.

Ce travail sera dirigé par le personnel spécialisé de la Régie qui vit et travaille d'un océan à l'autre, et ce, dans un milieu de travail hybride. Pour être prête à saisir les occasions qui se présenteront durant l'exercice 2023-2024, la Régie tirera parti des technologies, entre autres virtuelles, qu'elle a adoptées depuis le début de la pandémie, alors que le retour progressif au bureau donnera à son personnel des occasions d'échanger et de collaborer en personne partout au pays. Elle conçoit une nouvelle façon de travailler à l'appui de la culture organisationnelle qu'elle souhaite instaurer, soit une culture fondée sur l'équité et l'inclusion.



En tant qu'organisme chargé de réglementer les installations tout au long de leur cycle de vie, la Régie travaille sans relâche au nom de toute la population canadienne pour veiller à ce que l'infrastructure énergétique soit conçue et exploitée selon les normes les plus strictes. Son engagement à l'égard de la sécurité est inébranlable, et son plan pour l'année à venir demeure axé sur les domaines où des améliorations et des efforts concertés sont nécessaires et qui sont énoncés dans le plan stratégique triennal de la Régie. Alors que l'organisation entame la dernière année de ce plan, elle continuera de se laisser guider par sa vision audacieuse et ses priorités stratégiques, soit la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique.

Ces priorités aident la Régie à s'acquitter de ses responsabilités essentielles, soit la surveillance de la sécurité et de l'environnement, le processus décisionnel, l'information sur l'énergie et la mobilisation.

Au cours de la prochaine année, la Régie poursuivra ses efforts visant à améliorer le système de réglementation afin d'en faire un système clair, efficace et évolutif en lequel la population canadienne peut avoir confiance. La Régie y parviendra en tirant parti de la technologie pour faciliter les interactions courantes avec elle. Son personnel cherchera des moyens de simplifier les questions de réglementation présentant un faible risque. La Régie continuera à faire preuve de vigilance afin de prévenir les préjudices aux personnes, aux collectivités et à l'environnement.

Elle poursuivra la révision exhaustive du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*ⁱⁱⁱ, en tenant compte des propos recueillis dans le cadre de ses activités de mobilisation auprès de l'industrie, des peuples autochtones et des parties prenantes, afin d'améliorer la surveillance réglementaire grâce aux avancées en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement, ainsi que de faire progresser la Réconciliation. La publication phare de la Régie, le rapport *Avenir énergétique du Canada*^{iv}, comprendra pour la première fois une modélisation conforme à l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La Régie poursuivra la mise en œuvre de sa feuille de route sur la diversité et l'appartenance et l'établissement d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste des Autochtones.

À plus long terme, des travaux sont en cours pour se préparer à réglementer dans un contexte de transition vers une économie sobre en carbone, notamment en vue du dépôt possible de demandes visant le transport d'hydrogène au moyen de pipelines réglementés par la Régie, ainsi que la mise en valeur et la production d'énergies renouvelables extracôtières. La Régie continuera également d'appuyer les engagements du Canada à l'égard des changements climatiques visant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 grâce à son travail lié à l'information sur l'énergie et en clarifiant la façon dont la Commission de la Régie de l'énergie du Canada évaluera les émissions de gaz à effet de serre suivant le dépôt de demandes relatives à des projets.

Les livrables précis de ce plan vont bien au-delà de ces faits saillants et des mesures ambitieuses et volontaires que la Régie prendra pour faire avancer chacune de ses priorités et améliorer son rendement sur le plan de la réglementation. Cela nécessitera de faire preuve de dévouement et d'innovation, et je peux vous assurer que le personnel de la Régie est à la hauteur de la tâche.

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada

Aperçu de nos plans



La Régie a comme mandat de protéger les personnes et l’environnement, de rendre des décisions sur les questions énergétiques, de produire de l’information sur l’énergie et de mobiliser de façon significative les peuples autochtones et les parties prenantes. Ses quatre **priorités stratégiques**^v interreliées et interdépendantes servent à orienter le travail en vue de l’atteinte de résultats à l’égard de ses responsabilités essentielles et de ses programmes de services internes. Au moyen d’une planification stratégique annuelle, le conseil d’administration de la Régie a validé les priorités de l’organisation pour 2023-2024.

L’évolution du paysage énergétique, qui va d’une participation accrue des peuples autochtones à la surveillance réglementaire à une plus grande sécurité énergétique, a mis en évidence l’importance et la pertinence de ces priorités, et l’esprit et l’intention des plans prioritaires de la Régie demeurent inchangés par rapport à l’exercice précédent. Les plans vont au-delà des résultats d’un programme en particulier et requièrent une attention et une direction qui s’étendent à l’ensemble de l’organisation afin que les façons de faire évoluent de manière systématique.

La Régie en est à la dernière année de la mise en œuvre triennale de ses quatre priorités stratégiques¹. L’interconnexion de ces priorités est un élément essentiel de ses plans, tel qu’il est décrit ci-dessous.

Confiance

La priorité stratégique en matière de confiance vise à faire en sorte que la Régie continue de jouir de la confiance de la population canadienne et de son personnel. La Régie s’est engagée à favoriser la confiance de la population canadienne envers elle par de solides communications, la transparence, la collaboration et la mobilisation inclusive, à établir des relations fondées sur le respect avec les peuples autochtones, et à favoriser un effectif engagé et habilité.

En 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

¹ Dans le cadre du processus de planification stratégique 2023-2024, le conseil d’administration de la Régie passera en revue le plan stratégique et les priorités actuels de l’organisation afin de déterminer les mises à jour requises pour la période de 2024-2025 à 2026-2027.

- Continuer de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation des communications stratégiques, en mettant l'accent sur la démonstration de pratiques exemplaires pour la mobilisation externe et interne.
- Mettre en œuvre un cadre national de mobilisation et une stratégie connexe, qui mettent l'accent sur des domaines d'intérêt régionaux et des sujets particuliers.
- Commencer à mettre en œuvre le plan stratégique pluriannuel de l'effectif.
- Adapter l'approche de milieu de travail hybride.
- Évaluer la réussite de la mise en œuvre des recommandations choisies de la feuille de route sur la diversité et l'appartenance et poursuivre la mise en œuvre des autres recommandations, notamment en :
 - donnant une formation fondée sur des données probantes de sorte que les dirigeants et le personnel sachent comment prévenir et résoudre les cas d'inconduite;
 - publiant des données agrégées sur les inconduites et les mesures prises;
 - créant un programme de perfectionnement en leadership propre à la Régie pour appuyer l'avancement professionnel de tous les employés, y compris ceux faisant partie de groupes en quête d'équité, sous l'angle de l'analyse comparative entre les sexes plus (« ACS plus »).

Réconciliation

La Régie est résolue à faire avancer le processus de **Réconciliation**^{vi} avec les peuples autochtones du Canada et elle prend des mesures concrètes pour y arriver. L'organisation transforme sa façon de travailler avec les peuples autochtones et elle s'engage à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. La Régie va de l'avant en :

- accroissant la participation des peuples autochtones à la réalisation de son mandat et en apportant des changements significatifs à ses exigences et à ses attentes à l'endroit du secteur qu'elle réglemente;
- resserrant les liens avec les peuples autochtones en reconnaissant leurs droits dans un esprit de respect, de collaboration et de partenariat;
- améliorant les compétences culturelles de l'organisation et de son personnel.

En 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Mettre en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre de son mandat, notamment en :
 - déterminant les mesures et initiatives prioritaires appuyant la mise en œuvre;

- mobilisant les peuples autochtones, les collectivités, l'industrie et les parties prenantes et en les informant des mesures et initiatives de la Régie pour appuyer la mise en œuvre;
 - collaborant avec des collègues fédéraux pour veiller à ce que le travail de la Régie lié à la mise en œuvre cadre avec les lignes directrices et orientations du gouvernement fédéral, élaborées conformément à la Déclaration des Nations Unies;
 - mettant en œuvre des éléments clés du cadre de compétences culturelles autochtones de la Régie, notamment une stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones, une stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones, un programme d'Aînés en résidence et des activités de formation et de sensibilisation sur les compétences en matière de culture autochtone.
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre national de mobilisation des Autochtones et un plan connexe.
 - Élaborer des produits d'information sur les pipelines et l'énergie avec l'apport des peuples autochtones.

La Régie continuera également de soutenir les [comités consultatifs et de surveillance autochtones](#) (« CCSA »)^{vii}. Les CCSA fonctionnent de façon indépendante afin d'accroître la participation des Autochtones à la surveillance par le gouvernement fédéral du [projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain](#)^{viii} (« projet de Trans Mountain ») et du [programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge](#)^{ix} (« canalisation 3 ») en donnant aux peuples autochtones la possibilité de participer de façon significative aux activités de surveillance le long du couloir pipelinier pendant que les sociétés travaillent à la construction et à l'exploitation des projets. Ces activités contribuent également à orienter la surveillance autochtone d'autres projets réglementés par la Régie, y compris les travaux en cours en 2023-2024, et à mobiliser les communautés touchées par le réseau de NOVA Gas Transmission (« NGTL ») afin d'élaborer un nouveau mécanisme de surveillance en collaboration.

Compétitivité

La Régie est déterminée à contribuer à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Canada d'améliorer la compétitivité du pays sur la scène mondiale. La prise de décisions prévisibles en temps opportun, la stimulation de l'innovation et la mise en exploitation et la surveillance pendant tout le cycle de vie de projets solides sont autant d'aspects où la surveillance réglementaire peut avoir une incidence sur la compétitivité à l'échelle mondiale.

La priorité stratégique en matière de compétitivité est axée sur l'amélioration de la transparence, de la prévisibilité et de l'efficacité de la réglementation pendant tout le cycle de vie, sur le perfectionnement des démarches de réglementation et l'innovation en la matière et sur la recherche de façons de permettre à un organisme de réglementation de contribuer à la transition du Canada vers une économie sobre en carbone.

En 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Mettre en œuvre une structure de mobilisation permanente des sociétés réglementées pour aider à cerner et à faire avancer les enjeux liés à la compétitivité et à d'autres aspects de son mandat.
- Poursuivre les travaux de préparation touchant le transport de l'hydrogène par pipeline, notamment en collaborant avec les gouvernements et d'autres organismes de réglementation, ainsi qu'avec l'industrie, les peuples autochtones et les parties prenantes, pour appuyer la transition du Canada vers une filière énergétique sobre en carbone.
- Fournir aux gouvernements, au public et à l'industrie de l'information sur l'énergie et des données sur les sujets et les tendances de l'heure dans le secteur de l'énergie, y compris une modélisation et des analyses de la façon dont le Canada peut atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
- Améliorer la transparence et la prévisibilité du processus de réglementation en apportant certains éclaircissements, notamment en révisant les exigences de dépôt, en améliorant les lignes directrices relatives aux nouveaux éléments prévus dans la LRCE et en simplifiant les processus de demande à faible risque.
- Poursuivre la mise à jour du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*^x en vue d'élaborer un règlement qui assurera le niveau le plus élevé de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement, fera progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones, tiendra compte des enjeux de transparence et de participation inclusive, procurera une surveillance prévisible et en temps opportun et encouragera l'innovation.

Innovation en matière de données et de technologie numérique

La priorité stratégique de l'innovation en matière de données et de technologie numérique de la Régie appuie la création d'une culture d'innovation en matière de données et de technologie numérique. Les systèmes de la Régie permettent la réalisation efficace du mandat de la Régie et améliorent l'accès du public de même que l'utilisation et l'analyse de données exactes et d'information sur l'énergie pour une participation valable et la prise de décisions éclairées. Les données en cascade de la Régie améliorent les occasions de mobilisation numérique de la population canadienne.

Une plus grande utilisation des données, dans notre travail et dans la communication d'information sur l'énergie à la population canadienne, favorise une meilleure compréhension de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.

En 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Offrir de la formation et des outils pour accroître les compétences relatives aux données dans l'organisation en mettant en place une famille d'emplois dans le domaine des données afin d'attirer et de maintenir en poste des personnes compétentes et d'établir les exigences en matière de compétences techniques.
- Établir et enrichir les données de base pour créer et accroître les capacités en matière d'analytique, de prise de décisions et de participation du public, notamment en lançant la visualisation de données sur la carboneutralité d'[Avenir énergétique](#)^{xi}.
- Poursuivre le développement de OneData – Extraction et nettoyage de données de multiples systèmes de réglementation afin de créer un « guichet unique pour les données » pour faciliter l'analyse des données et la modernisation des systèmes.
- Établir et mettre en place des systèmes intégrés de données et d'information pour la Régie et les parties externes, notamment en développant le Portail Régie, le système numérique de dépôt de documents de réglementation de la Régie.

Pour obtenir plus amples renseignements sur les plans ministériels de la Régie, consultez la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus » du présent plan.

Les risques organisationnels et les stratégies d'intervention connexes reliés à l'atteinte des résultats sont exposés dans le [site Web](#)^{xiii} de la Régie.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles.

Processus décisionnel



Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil à l'égard de demandes, ce qui comprend la réalisation d'évaluations d'impact, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

La Régie continuera de mettre à jour et d'améliorer les exigences et les orientations visant les promoteurs.

En 2022, la Régie a lancé un processus visant à mettre à jour les sections du

Guide de dépôt^{xiii} portant sur l'évaluation environnementale et socioéconomique et les questions foncières, qui constituait la première révision exhaustive depuis plus de dix ans. Tout au long de l'exercice 2023-2024, la Régie mobilisera les peuples autochtones, l'industrie, ses partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres parties, et intégrera les commentaires pertinents reçus dans le cadre d'autres processus. Elle continuera

Amélioration continue du *Guide de dépôt*

L'évaluation de l'infrastructure énergétique évolue, en particulier en ce qui a trait aux droits et intérêts des Autochtones, aux effets cumulatifs, aux changements climatiques et aux effets intersectionnels des projets. Les processus de réglementation passent d'un dialogue principalement technique sur le bien-fondé d'un projet à un discours plus large sur les répercussions avec de nombreuses parties intéressées. Une prise en compte et une protection respectueuses, cohérentes et efficaces des connaissances autochtones permettront de mieux comprendre les effets éventuels, d'améliorer la conception du projet, de renforcer les mesures d'atténuation et d'accommodement et de prendre des décisions réglementaires judicieuses.

La Régie met à jour le *Guide de dépôt* afin de clarifier les attentes à l'égard des promoteurs en ce qui a trait à la prise en compte des effets environnementaux et socioéconomiques. Les demandes visant des projets qui tiennent compte comme il se doit des intérêts des parties touchées devraient contribuer à alléger le fardeau lié au processus (notamment les demandes de renseignements, les conditions et les dépôts supplémentaires) et à améliorer l'efficacité des processus d'audience.

également de chercher des occasions d'harmonisation et d'intégration de l'information provenant de ministères et organismes fédéraux sur des sujets importants comme l'hydrogène, les consultations de la Couronne et les effets cumulatifs afin de s'assurer de fournir des orientations claires et uniformes aux promoteurs à l'appui d'un processus de réglementation prévisible.

La Régie continuera d'explorer les possibilités d'amélioration des processus décisionnels afin d'améliorer l'efficacité, la prévisibilité, l'accessibilité et la durée des examens, ce qui appuie directement sa priorité stratégique en matière de compétitivité. Misant sur le succès du [tableau de bord des demandes](#)^{xiv}, la Régie élargira la portée pour inclure davantage de types de demandes visant des projets, améliorant ainsi la capacité du personnel de veiller au respect des délais prescrits par la loi et des normes de service. Ce travail contribuera au développement du portail externe de la Régie, à partir duquel les demandeurs pourront soumettre des demandes et en suivre l'état d'avancement, ce qui améliorera la transparence et la confiance dans le processus.

L'équipe de consultation de la Couronne nouvellement créée a recours à des démarches de consultation novatrices afin de respecter les engagements et les obligations du gouvernement du Canada, soit son obligation de consulter et d'accommoder en vertu de la Déclaration des Nations Unies. L'équipe de consultation de la Couronne continuera de tisser des liens avec les peuples autochtones au cours de la prochaine année, améliorant les pratiques actuelles pour établir des processus de consultation valables qui respectent le caractère unique des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Pour appuyer la responsabilité essentielle en matière de processus décisionnel en 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Publier un document de travail pour solliciter des commentaires sur les principales mises à jour apportées aux sections portant sur l'évaluation environnementale et socioéconomique et les questions foncières du *Guide de dépôt*^{xv}.
- Poursuivre la collaboration avec d'autres ministères pour faire avancer les travaux relatifs à l'évaluation et à la gestion des effets cumulatifs.
- Mettre la touche finale aux lignes directrices supplémentaires sur les émissions de gaz à effet de serre à l'intention des promoteurs.
- Examiner le processus de consultation de la Couronne utilisé pour le projet de livraison parcouru ouest en 2023 de NGTL et en tirer des leçons.
- Améliorer l'accessibilité pour toutes les personnes qui participent aux processus décisionnels visant des projets énergétiques en mettant en place le Portail Régie.
- Se pencher sur la question de la transition énergétique et de la réglementation des pipelines d'hydrogène et s'y préparer en revoyant les codes et les normes, les règlements et les lignes directrices à l'intention des promoteurs.

Analyse comparative entre les sexes plus

- L'alinéa 183(2) (c) de la LRCE énonce les facteurs d'analyse comparative entre l'ACS Plus à prendre en considération dans les recommandations de la Commission au ministre, comme les effets sur la santé et les effets sociaux et économiques, notamment en ce qui a trait à l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. La Régie a publié des lignes directrices sur l'évaluation des exigences de dépôt relatives à l'ACS Plus dans les demandes et a commencé à étudier des demandes sous l'angle de ces lignes directrices.
- Le personnel ayant suivi une formation sur l'ACS Plus continuera d'examiner tous les processus décisionnels liés à l'infrastructure. Les gestionnaires d'audience, les conseillers en processus et les spécialistes des questions socioéconomiques de la Régie veillent à ce que les activités de mobilisation précoce, les services de règlement extrajudiciaire des différends et les processus décisionnels (notamment les séances de présentation du savoir autochtone) de la Régie soient accessibles à divers groupes, dont les femmes, les hommes, les personnes de diverses identités de genre et les Canadiens sous-représentés.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

- Les activités qui relèvent de la responsabilité essentielle « processus décisionnel » comprennent des évaluations d'impact qui appuient les recommandations ou les décisions de la Régie à la gouverneure en conseil, ce qui contribue à l'avancement de l'objectif de développement durable (« ODD ») n° 7 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Ces activités portent sur les demandes visant des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière ou gazière ainsi que le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Innovation

- La Régie évaluera les données se rapportant aux processus décisionnels pour y dégager les liens et les tendances entre des facteurs comme le type de projet, l'emplacement, les délais d'évaluation, les demandes de renseignements et les conditions imposées par la Régie. Ce travail servira de base à des recommandations ciblées visant l'amélioration des processus.
- À mesure que les restrictions liées à la COVID-19 évoluent, la Régie s'efforce de s'adapter et recourt efficacement aux processus d'audience en personne ou virtuels,

ou à une combinaison des deux, au besoin. Elle continuera d'explorer des moyens de profiter des deux approches.

Résultats prévus pour Processus décisionnel

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Processus décisionnel, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Conformément à la *Politique sur les services et le numérique*^{xvi} du Conseil du Trésor, la Régie a transformé le Programme d'aide financière aux participants en un service de subventions et de contributions. Pour un complément d'information sur ce changement, veuillez consulter la section du présent rapport portant sur le [cadre de présentation de rapports](#).

| Résultat ministériel | Indicateur de résultat ministériel | Cible | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels 2019–2020 ^(a) | Résultats réels 2020–2021 | Résultats réels 2021–2022 |
|---|--|------------------|-----------------------------|--|---------------------------|---------------------------|
| Les processus décisionnels sont justes. | Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale. | Exactement 0 % | Mars 2024 | 0 % | 0 % | 0 % |
| Les processus décisionnels sont rapides. | Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service. | Exactement 100 % | Mars 2024 | 100 % | 83 % ^(b) | 83 % |
| Les processus décisionnels sont transparents. | Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents. | Au moins 75 % | Mars 2024 | 79 % | 80 % | 89 % |
| Les processus décisionnels sont accessibles. | Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les | Au moins 90 % | Mars 2024 | 100 % | 100 % | 94 % |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| | fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel. | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|

- (a) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.
- (b) Ce nombre a été modifié par rapport au *Plan ministériel 2022-2023* afin de l'harmoniser avec le plus récent *Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022*.

Dépenses budgétaires prévues pour Processus décisionnel

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Processus décisionnel, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

| Dépenses budgétaires 2023-2024 (indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 | Dépenses prévues 2025-2026 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 27 016 679 | 27 016 679 | 26 705 288 | 26 705 288 |

Ressources humaines prévues pour Processus décisionnel

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et pour les deux exercices suivants.

| Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026 |
|---|---|---|
| 126,5 | 124,5 | 124,5 |

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xvii}.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement



Description

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. Cette année, elle continuera d'axer la majeure partie de ses activités de surveillance sur la construction afin de prévenir les incidents graves causant des préjudices aux personnes et à l'environnement. La Régie fait appliquer des normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde. Elle évalue constamment les données et les tendances découlant de ses activités de surveillance afin de cerner les points que les sociétés peuvent améliorer. Elle procède de la même façon pour la surveillance de la cybersécurité et des normes pipelinières, ainsi que dans des domaines comme la culture de sécurité, encourageant les sociétés à échanger de l'information et à collaborer. Des facteurs externes, comme le

Mise à jour et adaptation du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*

La Régie met à jour le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« RPT »), son outil principal pour les pipelines terrestres, en s'appuyant sur les leçons apprises depuis son entrée en vigueur, ainsi que sur les commentaires des peuples autochtones, des sociétés réglementées, des propriétaires fonciers et des autres parties prenantes.

Elle veillera à ce que les perspectives autochtones soient intégrées aux programmes de surveillance de la Régie et prises en compte à toutes les étapes du cycle de vie des pipelines. Elle s'assurera que les attentes sont claires relativement à ce qui suit :

- Sécurité des processus et des pipelines
- Pipelines d'hydrogène et installations connexes
- **Culture de sécurité**
- Cybersécurité
- Atténuation des dangers découlant d'événements météorologiques extrêmes

En mettant à jour le RPT, la Régie établira un règlement qui assurera le niveau le plus élevé de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement, fera progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones, tiendra compte des enjeux de transparence et de participation inclusive, procurera une surveillance prévisible et en temps opportun et encouragera l'innovation.

nombre croissant d'événements météorologiques extrêmes, incitent aussi la Régie à revoir ses activités de surveillance et à évaluer les changements nécessaires.

La Régie transforme fondamentalement ses activités de surveillance et sa façon de travailler avec les peuples autochtones, appuyant ainsi la priorité stratégique en matière de Réconciliation. Elle continue d'accroître la participation de surveillants autochtones à ses activités de surveillance de manière à prendre davantage en compte les perspectives autochtones dans son travail et à améliorer ses outils de surveillance. La Régie collaborera avec des groupes autochtones, d'autres organismes de réglementation et des sociétés lorsqu'une surveillance conjointe est requise, notamment pour les sites d'importance pour les Autochtones et la remise en état des terres. Des modifications au *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*^{xviii} seront proposées² et auront pour effet de transformer la participation des peuples autochtones à la surveillance à l'avenir. La Régie s'attend également à ce que les sociétés réglementées mènent des activités de mobilisation et de consultation d'une manière qui répond aux attentes en évolution quant à la meilleure façon de protéger les personnes, l'environnement et les biens, et qui respecte les droits et les intérêts des peuples autochtones. Cette année, la Régie communiquera des pratiques exemplaires aux sociétés quant à la façon de travailler avec les peuples autochtones.

La Régie continuera d'explorer les possibilités d'amélioration de ses processus, systèmes et outils de surveillance afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la prévisibilité de sa surveillance à l'interne et auprès des sociétés, ce qui appuie sa priorité stratégique en matière de compétitivité. Les outils évalués cette année comprennent les évaluations techniques et les demandes de renseignements.

Pour appuyer la responsabilité essentielle en matière de surveillance de la sécurité et de l'environnement en 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Renforcer les attentes en matière de surveillance de la cybersécurité relativement aux systèmes de contrôle industriel et à la sécurité des processus et des pipelines.
- Promouvoir l'amélioration de la culture de sécurité en continuant d'organiser des ateliers dans l'industrie dans le but d'échanger des apprentissages et des approches, et en faisant la promotion de l'apprentissage au moyen du [portail d'apprentissage sur la culture de sécurité](#)^{xix}.
- Continuer de répertorier les projets de recherche technique qui favoriseront l'adoption de méthodes novatrices et améliorées pour renforcer l'intégrité des pipelines.

² La révision est l'un des moyens employés par la Régie pour respecter ses engagements visant à accroître la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale et à transformer la façon dont elle et les sociétés qu'elle réglemente travaillent avec les peuples autochtones pendant tout le cycle de vie des installations réglementées.

- Recenser les modifications à apporter à la réglementation de la Régie et aux codes, normes et processus connexes afin qu'elle soit prête à assurer la surveillance de l'infrastructure énergétique éventuelle consacrée à l'hydrogène, et collaborer avec d'autres organismes de réglementation pour clarifier les mandats et les processus relatifs à la nouvelle infrastructure énergétique.
- Utiliser ses outils de surveillance réglementaire pour veiller à ce que l'industrie continue d'évaluer les dangers qui évoluent en fonction de l'accroissement du nombre d'événements météorologiques extrêmes, et veiller à avoir en place des processus, des outils et une capacité en matière de surveillance qui lui permettent d'intervenir.
- Collaborer avec les groupes et communautés autochtones, d'autres organismes de réglementation et les sociétés réglementées relativement aux processus visant à améliorer la surveillance autochtone, notamment en ce qui a trait aux sites d'importance pour les Autochtones, à la gestion des enjeux et à la remise en état des terres.
- Élaborer et présenter des pratiques exemplaires que les sociétés réglementées pourront utiliser pour informer les communautés autochtones et communiquer avec elles en cas d'incident grave ou d'urgence, et cerner d'autres pratiques exemplaires qui amélioreraient la façon dont les sociétés réglementées font participer les communautés autochtones à la surveillance.
- Recenser les changements proposés pour la mise à jour du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*^{xx} et mener des activités de mobilisation à cet égard.
- Évaluer et cerner les améliorations qui pourraient être apportées sur le plan de la transparence et de l'efficacité en ce qui a trait aux évaluations techniques et aux demandes de renseignements.
- Poursuivre l'examen des coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et des mécanismes de prélèvement et de mise de côté de fonds de 2021 afin de permettre une surveillance efficace au moyen d'estimations exactes et de mettre en place un processus reproductible et prévisible à suivre tous les cinq ans.
- Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre un ensemble de processus et de marches à suivre pour le recensement, la surveillance, la désignation et la cessation d'exploitation des pipelines orphelins aux termes de la LRCE.

Analyse comparative entre les sexes plus

- La Régie continuera de veiller à ce que les activités de sécurité et de surveillance n'aient pas d'incidence négative sur les Canadiens appartenant à des groupes identifiables. La Régie imposera des conditions particulières aux demandeurs sur les

questions d'ACS Plus pendant le processus d'examen des demandes dans les activités subséquentes de surveillance de la sécurité.

- Pour ses projets d'élaboration de règlements, la Régie fait une ACS Plus, conformément à la *Directive du Cabinet sur la réglementation*^{xxi}. Afin de continuer à renforcer son cadre de réglementation, la Régie évaluera l'impact que des changements proposés à un règlement pourraient avoir sur les Canadiens des groupes visés.
- Des termes sans distinction de genre seront employés et privilégiés dans les communications avec le secteur réglementé.
- Pour donner suite aux recommandations émanant d'une évaluation du programme du cadre de réglementation, la Régie continuera à améliorer son processus de modification de celui-ci pour qu'il soit plus accessible à la population canadienne. La Régie mettra également sur les efforts déployés à l'égard de sa priorité stratégique en matière d'innovation numérique et de données pour rejoindre un auditoire plus large dans ses consultations.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

- Cette responsabilité essentielle appuie l'ODD n° 7 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Tout d'abord, la Régie exerce le mandat général d'établir et de faire respecter les attentes réglementaires des sociétés réglementées pendant tout le cycle de vie des installations liées à l'énergie. De plus, elle élabore une stratégie de surveillance du transport de l'hydrogène dans les pipelines, ce qui lui permettra de soutenir l'atteinte de cet objectif à l'avenir.
- La stratégie de surveillance des installations d'hydrogène et des hydrogénéoducs appuie également l'ODD n° 9 : « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

Innovation

- La Régie continuera à mettre au point des méthodes pour extraire des données environnementales et socioéconomiques et des images de différents dépôts réglementaires (comme des rapports sur la remise en état, des rapports d'avancement des travaux de construction et des évaluations environnementales et socioéconomiques) pour l'aider, ainsi que les collectivités – y compris autochtones – à assurer une meilleure surveillance et à accroître les connaissances sur la prévention des préjudices aux personnes et des dommages à l'environnement.
- La Régie continue de s'affairer à élaborer des outils pour favoriser une collaboration efficace en matière de surveillance avec les surveillants autochtones et améliorer

l'échange d'information avec les communautés autochtones au moyen de cartes interactives.

Résultats prévus pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Surveillance de la sécurité et de l'environnement, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

| Résultat ministériel | Indicateur de résultat ministériel | Cible | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels 2019–2020 ^(a) | Résultats réels 2020–2021 | Résultats réels 2021–2022 |
|---|---|--------------|-----------------------------|--|---------------------------|---------------------------|
| Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus. | Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées. | Exactement 0 | Mars 2024 | 7 ^(b) | 12 | 22 |
| | Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement. | Exactement 0 | Mars 2024 | 2 | 7 ^(b) | 20 |
| | Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes. | Au plus 15 % | Mars 2024 | 12 % | 11 % ^(b) | 10 % |

(a) Résultats réels présentés sous le régime de la Régie de l'énergie du Canada avec l'adoption de la LRCE le 28 août 2019.

(b) Les données ont été modifiées par rapport au *Plan ministériel 2022-2023* aux fins d'harmonisation avec le plus récent *Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022*. La Régie produit des rapports à partir d'une base de données en temps réel et y inclut tous les événements signalés au cours de l'exercice. À mesure que les sociétés réglementées communiquent des informations sur un événement ou que le personnel de la Régie valide les données, l'état d'un événement peut passer de « à signaler » à « à ne pas signaler », ou vice versa.

Dépenses budgétaires prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Surveillance de la sécurité et de l'environnement, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

| Dépenses budgétaires 2023-2024 (indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 | Dépenses prévues 2025-2026 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 23 671 971 | 23 671 971 | 23 087 801 | 22 735 465 |

Ressources humaines prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et pour les deux exercices suivants.

| Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026 |
|---|---|---|
| 135,0 | 131,0 | 128,0 |

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxii}.

Information sur l'énergie



Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Faits saillants de la planification

L'énergie joue un rôle essentiel dans la vie de la population canadienne.

Qu'il s'agisse de transport, de chauffage domestique ou de vêtements, tous les produits et services de notre pays ont besoin d'énergie. L'information sur l'énergie donne une idée de ce qui se passe actuellement dans le secteur énergétique et de ce qu'il pourrait devenir à l'avenir.

La Régie compte deux programmes d'information sur l'énergie :

l'information sur la filière énergétique et l'information sur les pipelines qui aident à éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada en fournissant à la population canadienne des données sur l'énergie et des analyses et modélisations factuelles sur l'offre et les marchés énergétiques, le commerce de l'énergie et la transition énergétique. La Régie s'efforce également de rendre l'information sur l'infrastructure pipelinrière qu'elle régit plus transparente et plus accessible. Elle publie des visualisations de données visant à rendre les données et l'information complexes compréhensibles pour la population canadienne et l'aide à s'y retrouver dans l'histoire de la surveillance réglementaire de la Régie. Cette information appuie le dialogue public sur les questions énergétiques et la prise de décisions par la population canadienne, les gouvernements, l'industrie et les autres parties prenantes.

La Régie publie des données et produit plusieurs publications d'analyse de l'énergie très recherchées, dont celles qui suivent.

Protocole d'entente avec le Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence

Grâce au protocole d'entente avec le Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence (« SFNNRCOE »), la Régie comblera les lacunes dans le paysage de l'information sur l'énergie au Canada, en particulier les besoins en matière d'information sur l'énergie des auditoires autochtones.

Le travail mené permettra également de mieux comprendre les traditions et la culture des peuples autochtones, leurs domaines d'expertise et leurs connaissances, et contribuera à la Réconciliation et à l'établissement de relations fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et un esprit de partenariat véritable.

- Le rapport *Avenir énergétique du Canada*^{xxiii} présente les perspectives à long terme de la Régie en matière d'offre et de demande d'énergie au pays. En 2023-2024, la Régie publiera la prochaine version de ce rapport, qui sera le plus ambitieux à ce jour. Il présentera les premières perspectives à long terme incluant une analyse de scénarios qui cadre avec l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050, conformément aux directives du ministre des Ressources naturelles. De plus, la Régie continuera de renforcer et d'améliorer ses capacités en matière de modélisation de l'énergie afin d'explorer la dynamique complexe et nuancée des avenues possibles vers la carboneutralité du Canada d'ici 2050.
- Les *aperçus du marché*^{xxiv} sont des publications brèves et périodiques sur divers sujets liés à l'énergie qui sont pertinents pour toute la population canadienne. En 2023-2024, la Régie continuera de produire des aperçus du marché sur des sujets liés aux développements énergétiques, comme les véhicules électriques, les énergies renouvelables, l'hydrogène ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. De plus, la Régie travaillera en partenariat avec le SFNNRCOE pour créer un aperçu du marché qui permet de visualiser les sites de forage sur les terres visées par un traité en Saskatchewan.
- Les *profils énergétiques des provinces et des territoires*^{xxv} donnent un aperçu de la production, de la consommation, du transport et du commerce de l'énergie dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. Les profils renferment de l'information sur toutes les sources d'énergie, notamment le pétrole brut et les produits raffinés, le gaz naturel, l'uranium et les énergies renouvelables. Ils illustrent la diversité des filières énergétiques du Canada et informent les lecteurs des faits importants et nouveaux sur celles-ci. La version de 2023-2024 comprendra des renseignements à jour et offrira une meilleure expérience utilisateur et accessibilité.
- La Régie continuera de publier des *statistiques sur les produits énergétiques*^{xxvi} à jour tout au long de l'année, notamment sur la production mensuelle de pétrole brut et d'équivalents et de gaz naturel commercialisable au Canada par province et territoire, les importations et les exportations de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié, les exportations de liquides de gaz naturel, les exportations de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, ainsi que les importations et les exportations d'électricité.

Pour appuyer la responsabilité essentielle en matière d'information sur l'énergie en 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Continuer à peaufiner les programmes d'information sur les pipelines et d'information sur la filière énergétique afin de faire progresser les priorités stratégiques en matière de transparence, d'innovation en matière de données et de technologie numérique, de compétitivité et de Réconciliation.

- Continuer de renforcer l'expertise en matière de modélisation et d'améliorer les outils connexes.
- Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des processus d'information sur l'énergie.
- Continuer d'appuyer le plan de travail du Centre canadien d'information sur l'énergie (« CCIE »), notamment au moyen de l'initiative de normalisation des données et de contenu pour le site Web du CCIE.
- Améliorer le système de suivi des produits de base (« SSP ») en ajoutant des fonctions, ainsi qu'en permettant une meilleure intégration et production de rapports, afin d'apporter une valeur ajoutée pour tous les utilisateurs du SSP.

Analyse comparative entre les sexes plus

- La Régie poursuivra les initiatives visant à améliorer son contenu et à répondre aux besoins variés des Canadiens afin qu'il soit accessible à tous les auditoires.
- Le contenu sera publié dans les deux langues officielles et fera la promotion de termes sans distinction de genre.
- Toutes les images utilisées dans les publications d'information sur l'énergie dépeignent la nature diversifiée du public d'une manière juste, représentative et inclusive, notamment en matière d'équilibre entre les sexes, de genre, de langue, d'ethnicité ou de race, de religion, d'âge, de handicap, de géographie, de culture, de revenu, d'orientation sexuelle et d'éducation.
- La Régie respectera les lignes directrices sur l'accessibilité et les normes sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Canada. Elle élaborera des publications d'information sur l'énergie qui respectent les lignes directrices et les normes pour ce qui est de l'emploi des couleurs, de l'aération des textes, de l'utilisation de paragraphes plus courts et de listes à puces et d'un langage clair, et veillera à ce que toutes les images et représentations graphiques soient accompagnées d'un texte qui explique ce qui est présenté.
- La Régie améliorera la vitesse de chargement des pages, rendra les ensembles de données disponibles pour téléchargement et proposera des graphiques interactifs à faible bande passante afin que les gens dans les collectivités éloignées puissent continuer d'accéder à son contenu et de l'utiliser.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

- L'information sur l'énergie joue un rôle important dans les décisions des Canadiens alors que le Canada se dirige vers une économie à faibles émissions de carbone. La responsabilité essentielle « information sur l'énergie », y compris la série phare de rapports sur l'avenir énergétique et de perspectives connexes, comprendra une

analyse des options et des scénarios à faibles émissions de carbone. Cette initiative contribuera à faire progresser l'appui du gouvernement du Canada au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier en ce qui a trait à l'ODD n° 7 (« Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ») et l'ODD n° 8 (« Promouvoir une croissance économique durable ») et l'ODD n° 13 (« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques »).

Innovation

- La Régie continuera de mettre à l'essai de nouveaux outils de développement Web pour s'assurer que le contenu publié est mis à jour dans les meilleurs délais et que l'information répond aux besoins des utilisateurs.
- La Régie examinera la possibilité de modifier la [carte interactive des pipelines](#)^{xxvii} pour mieux illustrer l'infrastructure pipelinière qu'elle réglemente et son lien avec les collectivités et l'ensemble des filières énergétiques du Canada.

Résultats prévus pour Information sur l'énergie

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Information sur l'énergie, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

| Résultat ministériel | Indicateur de résultat ministériel | Cible | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels 2019–2020 | Résultats réels 2020–2021 | Résultats réels 2021–2022 |
|--|---|---------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---|
| Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions. | Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches | Témoignage narratif | Mars 2024 | s.o. ^(a) | s.o. ^(a) | Reportez-vous à la section sur les résultats du <i>Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022</i> ^{xxviii} . |

| | | | | | | |
|--|---|-------------|-----------|----|-----|----|
| | ou prendre des décisions. | | | | | |
| Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie de l'énergie du Canada. | Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie. | Au moins 85 | Mars 2024 | 56 | 113 | 85 |

(a) Il s'agit d'une nouvelle mesure mise en place en 2021-2022. Les résultats des années précédentes ne sont pas disponibles.

Dépenses budgétaires prévues pour Information sur l'énergie

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Information sur l'énergie, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

| Dépenses budgétaires 2023-2024 (indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 | Dépenses prévues 2025-2026 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 8 607 939 | 8 607 939 | 8 607 939 | 5 276 489 |

Ressources humaines budgétaires prévues pour Information sur l'énergie

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et pour les deux exercices suivants.

| Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026 |
|---|---|---|
| 56,1 | 56,1 | 31,1 |

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxix}.

Mobilisation



Description

Mener des activités de mobilisation nationales et régionales auprès des peuples autochtones et des parties prenantes par la forme d'un dialogue ouvert, des questions, d'un partage de points de vue et d'une collaboration. Ces activités portent sur l'ensemble des décisions et des actions qui ont trait au mandat conféré par la loi.

Faits saillants de la planification

La Régie est déterminée à faire en sorte que son travail et ses décisions reposent sur les observations de divers groupes de partout au Canada. Il ne suffit pas d'écouter les préoccupations et d'échanger de l'information. Elle a aussi le devoir de faire preuve de responsabilité et de transparence quant à la suite qu'elle donne à la rétroaction qu'elle reçoit, afin de continuer à gagner la confiance de la population canadienne.

La Régie continue d'améliorer ses programmes de mobilisation et mesure leur réussite en évaluant la mesure dans laquelle les activités de mobilisation des peuples

autochtones et des parties prenantes ont porté leur fruit. La mobilisation est significative lorsque la Régie cherche à comprendre les enjeux, les intérêts et les valeurs en évolution de la population canadienne et tente de faire le lien avec ses activités de surveillance réglementaire. Il est également important de tenir compte des commentaires reçus et d'y donner suite afin qu'ils aient une incidence positive sur les décisions et le travail de la Régie.

Dans le cadre des programmes de mobilisation des parties prenantes et de mobilisation des Autochtones, la Régie adapte ses activités de mobilisation aux besoins et aux intérêts uniques de ceux qui sont touchés par son travail, en particulier les peuples autochtones,

Intégration des perspectives autochtones

La Régie continuera de mobiliser les communautés autochtones touchées par le réseau de NOVA Gas Transmission Ltd. (Colombie-Britannique, Alberta et Saskatchewan) afin d'élaborer conjointement un mécanisme de collaboration dans le but d'accroître leur participation aux activités de vérification de la conformité des pipelines et de surveillance du réseau.

L'initiative vise à favoriser les discussions sur les droits et les intérêts des peuples autochtones en matière de conformité et de surveillance de tous les projets pipeliniers existants de NGTL réglementés par la Régie, notamment le [projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021](#), le [projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson](#) et le [projet d'agrandissement du couloir nord](#). Le nouveau mécanisme s'appliquerait également aux pipelines assujettis à la réglementation de la Régie qui pourraient être ajoutés au réseau de NGTL dans l'avenir, comme son [projet de livraison parcours ouest en 2023](#).

les propriétaires fonciers, les gouvernements provinciaux, les administrations locales et l'industrie réglementée.

La Régie innove en examinant de nouvelles technologies pour appuyer la mobilisation virtuelle et diversifiée sur le plan géographique et en cherchant des moyens de mobiliser les parties qui ont un intérêt à l'égard de ses décisions et de son travail, ainsi que de collaborer avec celles-ci. En plus des partenariats existants avec les [CCSA^{xxx}](#) pour la canalisation 3 et le projet de Trans Mountain, le [comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières^{xxx}](#) et le [programme de liaison avec les Autochtones^{xxxii}](#) en Colombie-Britannique, la Régie travaille à l'élaboration d'une [initiative^{xxxiii}](#) visant à élaborer conjointement un mécanisme de collaboration avec les peuples autochtones en vue d'assurer la conformité des pipelines et la surveillance du réseau de NGTL. De plus, dans le cadre de sa priorité stratégique en matière de compétitivité, la Régie élabore un cadre de mobilisation de l'industrie réglementée.

Pour appuyer la responsabilité essentielle en matière de mobilisation en 2023-2024, la Régie prendra les mesures qui suivent.

- Mettre en œuvre une stratégie nationale de mobilisation, un important livrable des priorités stratégiques en matière de confiance et de Réconciliation, qui comprend une stratégie de mobilisation des Autochtones pour aider l'organisation à faire ce qui suit.
 - Miser sur les relations établies à l'échelle régionale aussi bien que nationale pour mieux comprendre les points de vue et les préoccupations qui éclairent ses décisions et guident son travail.
 - Mener ses activités de mobilisation de manière coordonnée pour qu'elles l'aident à atteindre ses objectifs communs, tout en adhérant au principe de Réconciliation.
 - Partager l'information recueillie durant ses activités de mobilisation afin d'améliorer ses façons de faire.
 - Veiller à ce que son personnel possède les connaissances, les compétences et les outils nécessaires pour mener une mobilisation significative.
- Demeurer déterminée à renouveler ses relations avec les peuples autochtones par la reconnaissance de leurs droits et dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat. Transformer sa façon de travailler avec les peuples autochtones et être déterminée à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies.
- Mobiliser les sociétés réglementées, les peuples autochtones et les parties prenantes pour recueillir leurs commentaires sur d'importantes initiatives de modification de la réglementation, comme le [Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres^{xxxiv}](#) et le [Guide de dépôt^{xxxv}](#).

- Continuer d'améliorer les compétences culturelles de la Régie et de son personnel, un élément essentiel pour les activités de mobilisation et celles favorisant la Réconciliation. La Régie met en place une formation pour répondre à l'appel à l'action n° 57 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation, afin de renseigner le personnel sur l'histoire des peuples autochtones, notamment sur leurs droits culturels et issus de traités.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Les mesures de mobilisation permettent à la Régie de vérifier l'efficacité de ses méthodes pour recueillir des points de vue diversifiés afin d'éclairer ses décisions et de guider son travail.
- La Régie a mené des activités de sensibilisation auprès de partenaires autochtones, de propriétaires fonciers, de l'industrie et d'autres parties prenantes pour déterminer la meilleure façon de les mobiliser. Elle continuera de planifier des activités de mobilisation ciblées qui tiennent compte de la rétroaction afin d'optimiser les échanges avec diverses parties prenantes.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

- Le renouvellement de relations avec les partenaires autochtones et les parties prenantes appuie les ODD n°s 7 et 9 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » et « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». En effet, l'apport des peuples autochtones et des parties prenantes permettra d'améliorer la prise de décisions, les processus de réglementation, la surveillance autochtones et l'élaboration de politiques.

Innovation

- La Régie a mis au point la plateforme [Dialogue Régie](#)^{xxxvi} pour faciliter la mobilisation en ligne et elle continuera de mettre en œuvre l'outil afin de favoriser la participation du public aux forums de discussion, aux groupes de recherche d'idées et aux sondages, ainsi que pour solliciter des commentaires sur l'information et les publications de la Régie.

La Régie a l'intention d'améliorer cet outil pour y inclure des pages consacrées au [Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres](#)^{xxxvii} et au projet de mobilisation de l'industrie réglementée, en plus de continuer à l'utiliser pour ce qui est de la mise en œuvre de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)^{xxxviii} et d'autres projets à mesure qu'ils surviennent.

- La Régie étudiera et élargira l'utilisation d'outils de mobilisation en ligne, de mécanismes de rétroaction et de techniques d'extraction des données. Elle sera ainsi

en mesure de mieux définir et communiquer l'information aux collectivités et de s'assurer d'avoir la bonne information en main lors de ses rencontres avec des communautés autochtones et des parties prenantes sur des questions qui leur sont propres.

Résultats prévus pour Mobilisation

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Mobilisation, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

| Résultat ministériel | Indicateur de résultat ministériel | Cible | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels 2019–2020 | Résultats réels 2020–2021 | Résultats réels 2021–2022 |
|--|--|---------------------|-----------------------------|---------------------------|--|---|
| L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influence les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada. | La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada. | Témoignage narratif | Mars 2024 | s.o. ^(a) | Reportez-vous à la section sur les résultats du <i>Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021</i> ^{xxxix} . | Reportez-vous à la section sur les résultats du <i>Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022</i> ^{xl} . |
| Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens. | Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens. | Au moins 75 % | Mars 2024 | 84 % | 80 % | 72 % |

(a) Nouvel indicateur qualitatif (narratif) entré en vigueur en 2020-2021; résultats non disponibles pour les exercices précédents.

Dépenses budgétaires prévues pour Mobilisation

Le tableau ci-dessous présente, pour Mobilisation, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

| Dépenses budgétaires 2023-2024 (indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 | Dépenses prévues 2025-2026 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 10 149 308 | 10 149 308 | 9 413 045 | 9 413 046 |

Ressources humaines prévues pour Mobilisation

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et pour les deux exercices suivants.

| Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026 |
|---|---|---|
| 51,1 | 48,1 | 48,1 |

Il est possible d'obtenir tous les renseignements relatifs aux ressources humaines et financières ainsi qu'au rendement des différents programmes de la Régie dans l'[InfoBase du GC](#)^{xli}.

Services internes : résultats prévus



Description

Les services internes sont les services qui sont fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations organisationnelles et exécuter ses programmes. Il existe dix catégories de services internes :

- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services des communications;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services de technologies de l'information;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Les services internes de la Régie jouent un rôle essentiel dans l'exécution de tous les aspects de son mandat, car ils veillent à ce que les employés disposent des outils dont ils ont besoin pour accomplir un travail de grande qualité dans l'intérêt public canadien. Les services internes continueront de soutenir la mise en œuvre des mesures se rattachant aux responsabilités essentielles et aux priorités stratégiques de l'organisation, en l'occurrence la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les services internes prendront les mesures qui suivent.

- Adapter l'approche de milieu de travail hybride et faire progresser les travaux sur l'évaluation de la culture de l'organisation.
- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route sur la diversité et l'appartenance.

- Mettre en œuvre la stratégie de recrutement et de maintien en poste des Autochtones.
- Au moyen de ses programmes de gestion financière et d'acquisition, aider la Régie à respecter l'engagement du gouvernement du Canada à veiller à ce que les entreprises autochtones reçoivent au moins 5 % de la valeur totale des contrats.
- Continuer d'offrir des possibilités de formation à l'interne sur les données et le numérique pour favoriser un changement de culture organisationnelle.
- Mener des projets de structuration, d'interaction et d'analytique afin de continuer d'améliorer l'accès aux données et à l'information au moyen d'ensembles de données ouvertes et d'interfaces conviviales.
- Adopter GCdocs afin d'uniformiser les processus et les solutions de gestion de l'information grâce à la technologie et à la gouvernance.
- Numériser les dossiers historiques ayant une valeur opérationnelle afin d'améliorer l'accès aux données socioéconomiques et environnementales de base.
- Continuer à mettre à la disposition du personnel des solutions numériques qui réduisent les interventions manuelles pour les demandes administratives courantes à faible risque.
- Améliorer le potentiel de la Régie en matière d'automatisation des processus et d'analytique des données en continuant de simplifier les systèmes de dépôt de documents de réglementation.
- Appuyer et promouvoir l'utilisation des services infonuagiques à la Régie afin de rendre l'organisation plus mobile et de soutenir ses initiatives de transformation numérique.
- Traduire le contenu de l'intranet de la Régie et les systèmes connexes afin de rejoindre un plus grand nombre d'auditoires internes, tout en respectant l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*^{xliii}.
- Continuer de respecter son engagement à traduire et à diffuser à l'externe de l'information et des documents dans les langues autochtones applicables.
- Continuer d'accroître la mobilisation bilatérale sur les réseaux sociaux en tirant parti de la stratégie de la Régie en la matière.
- Accroître la capacité du personnel et les résultats dans la réalisation des engagements à l'égard de l'ACS Plus aussi bien à l'interne qu'à l'externe.
- Publier un rapport d'étape sur le premier *plan d'accessibilité*^{xliiii} de la Régie, comme l'exige la *Loi canadienne sur l'accessibilité*^{xliiv}.

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

La Régie est visée par la phase 3 du processus de mise en œuvre d'une exigence du gouvernement du Canada, imposée à tous les ministères, concernant l'attribution de contrats à des entreprises autochtones et la production de rapports sur celle-ci. Les mesures prises dans l'organisation pour faciliter l'atteinte de la cible minimale obligatoire de 5 % de la valeur totale des contrats attribués à des entreprises autochtones sont décrites ci-dessous.

- La Régie s'efforcera d'attribuer chaque année au moins 5 % de la valeur totale de ses contrats à des fournisseurs autochtones en établissant des relations et en modifiant graduellement les processus et les attentes pour soutenir l'augmentation des achats de biens et de services auprès de fournisseurs autochtones.
- La Régie met en œuvre un plan d'action et une stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones (« plan d'action et stratégie »), une approche organisationnelle bien comprise et sans obstacle, pour soutenir les fournisseurs autochtones. Le plan d'action et la stratégie fourniront à la Régie un point de départ pour l'aider à respecter son engagement et l'exigence obligatoire du gouvernement du Canada d'attribuer au moins 5 % de la valeur totale des contrats à des entreprises autochtones d'ici 2024-2025. Ses efforts à cet égard appuient la priorité stratégique en matière de Réconciliation et vont dans le sens de l'énoncé de la Régie sur la Réconciliation, soit [La voie vers la Réconciliation à la Régie](#)^{xlv}.
- La Régie prendra les mesures qui suivent.
 - Commencer à établir une approche organisationnelle qui est bien comprise, moins complexe et sans obstacle, qui utilise la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, répond aux besoins opérationnels de la Régie et maximise le nombre de fournisseurs autochtones qui profitent de l'achat de biens et de services.
 - À plus long terme, explorer des moyens de renforcer les composantes du système de gestion qui sont axées sur le plan d'action et la stratégie, comme les données, les cibles factuelles, les processus, les responsabilités, les lignes directrices et la formation.
 - Communiquer de l'information sur le plan d'action et la stratégie à l'interne et, dans l'avenir, à l'externe.

Le tableau suivant indique en pourcentage la valeur réelle, estimée et prévue de la valeur cible.

| Description du champ de déclaration de 5 % | Pourcentage de réalisation, 2021-2022 | Cible visée pour 2022-2023 | Cible prévue pour 2023-2024 |
|--|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Pourcentage total de marchés passés avec des entreprises autochtones | s.o. ^(a) | Phase 1 : s.o. Phase 2 : s.o. | Au moins 5 % |

(a) La Régie est visée par la phase 3 du processus de mise en œuvre d'une exigence du gouvernement du Canada. Elle doit en effet se conformer à une stratégie fédérale, qui en est à la mise en œuvre de la phase 3, d'ici l'exercice 2024-2025 et devra faire rapport sur l'atteinte des cibles dans de futurs rapports sur les résultats ministériels.

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

| Dépenses budgétaires 2023-2024 (indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 | Dépenses prévues 2025-2026 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 43 976 647 | 43 976 647 | 43 976 306 | 40 055 231 |

Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et pour les deux exercices suivants.

| Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026 |
|---|---|---|
| 188,3 | 187,3 | 181,3 |

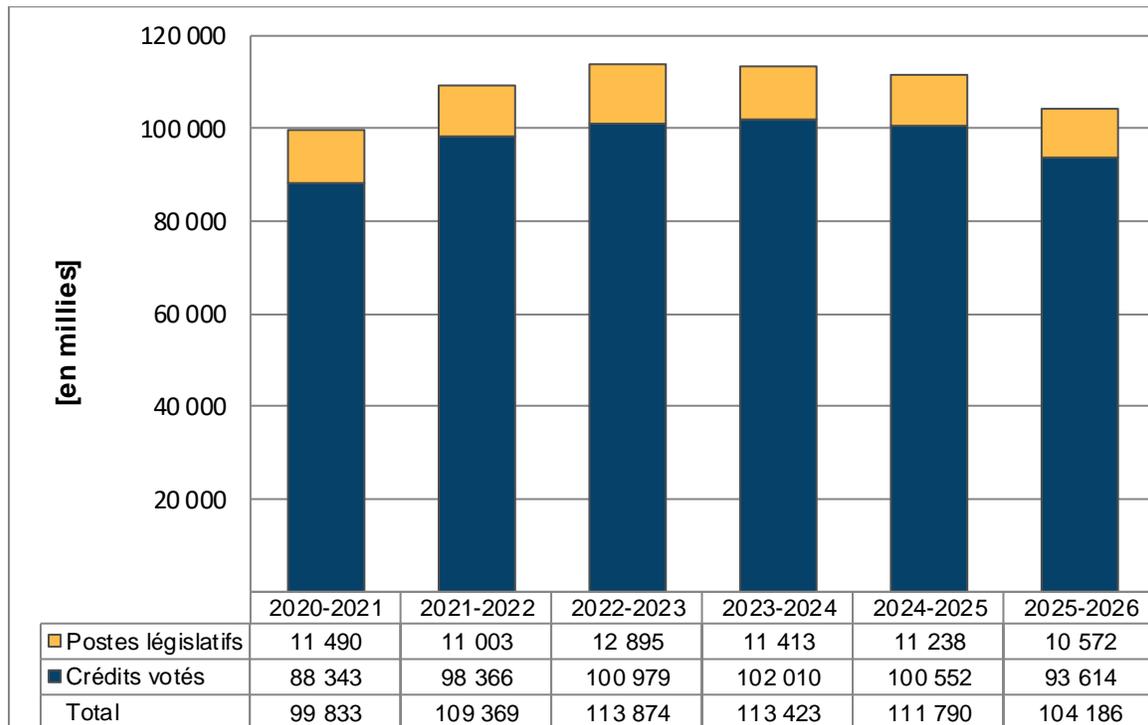
Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2023-2024 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et du précédent.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Le graphique à barres présente les tendances de dépenses de la Régie de l'énergie du Canada sur une période de six ans. Il inclut les dépenses réelles pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022, les dépenses projetées pour 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour les exercices 2023-2024 à 2025-2026 (crédits votés et législatifs). Les écarts sont expliqués sous le résumé de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et le tableau des services internes.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle de la Régie et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

| Responsabilités essentielles et services internes | Dépenses réelles 2020-2021 | Dépenses réelles 2021-2022 | Prévision de dépenses 2022-2023 | Dépenses budgétaires 2023-2024 (indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 | Dépenses prévues 2025-2026 |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------------|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Processus décisionnel | 20 864 381 | 17 722 847 | 23 944 189 | 27 016 679 | 27 016 679 | 26 705 288 | 26 705 288 |
| Surveillance de la sécurité et de l'environnement | 23 152 134 | 24 544 585 | 26 689 580 | 23 671 971 | 23 671 971 | 23 087 801 | 22 735 465 |
| Information sur l'énergie | 5 934 378 | 8 716 482 | 7 550 398 | 8 607 939 | 8 607 939 | 8 607 939 | 5 276 489 |
| Mobilisation | 9 611 208 | 8 732 565 | 9 167 132 | 10 149 308 | 10 149 308 | 9 413 045 | 9 413 046 |
| Total partiel | 59 562 101 | 59 716 479 | 67 351 299 | 69 445 897 | 69 445 897 | 67 814 073 | 64 130 288 |
| Services internes | 39 028 902 | 49 652 874 | 46 522 538 | 43 976 647 | 43 976 647 | 43 976 306 | 40 055 231 |
| Services internes – Remise d'une redevance ^(a) | 1 241 925 | - | - | - | - | - | - |
| Total | 99 832 928 | 109 369 353 | 113 873 837 | 113 422 544 | 113 422 544 | 111 790 379 | 104 185 519 |

(a) Le 26 mars 2021, le gouverneur en conseil a pris un décret de remise à Vector Pipelines Limited Partnership Inc., sur recommandation du ministre des Ressources naturelles et du Conseil du Trésor et en vertu du paragraphe 23(2.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour le montant par lequel les droits au titre du recouvrement des frais payables par Vector Pipeline Limited Partnership en vertu du Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie pour 2019 excèdent les frais révisés pour l'année en question.

Écart entre les dépenses réelles de 2020-2021 et celles de 2021-2022

Les dépenses réelles de 2021-2022 sont supérieures de 9,54 millions de dollars à celles de 2020-2021, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 4,58 millions de dollars liée aux rajustements de rémunération visant à prendre en compte les changements apportés aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 2,98 millions de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;

- une augmentation de 2,10 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 0,76 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 0,29 million de dollars liée principalement au projet de mise en œuvre du système SAP;
- une augmentation de 0,07 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 1,24 million de dollars liée principalement à la remise de la redevance payée par Vector Pipeline Limited Partnership au cours de l'exercice 2020-2021.

Écart entre les dépenses réelles de 2021-2022 et les dépenses prévues de 2022-2023

Les dépenses prévues de 2022-2023 sont supérieures de 4,50 millions de dollars aux dépenses réelles de 2021-2022, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 2,69 millions de dollars liée au financement prévu dans le budget de 2022 pour poursuivre les évaluations d'impact fondées sur des données et des preuves, et pour soutenir les comités consultatifs et de surveillance autochtone;
- une augmentation de 2,24 millions de dollars liée aux rajustements de rémunération visant à prendre en compte les changements apportés aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 1,89 million de dollars liée aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 0,95 million de dollars liée au Programme d'aide financière aux participants;
- une diminution de 1,41 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une diminution de 1,21 million de dollars liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 0,65 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information.

Écart entre les dépenses prévues de 2022-2023 et celles de 2023-2024

Les dépenses prévues de 2023-2024 sont inférieures de 0,45 million de dollars à celles de 2022-2023, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 11,47 millions de dollars principalement liée aux rajustements de rémunération visant à prendre en compte les changements apportés aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une diminution de 1,48 million de dollars liée aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 5,86 millions de dollars liée au financement prévu dans le budget de 2022 pour poursuivre les évaluations d'impact fondées sur des données et des preuves;
- une augmentation de 3,05 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 2,44 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 1,15 million de dollars des fonds du budget de 2022 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information.

Écart entre les dépenses prévues de 2023-2024 et celles de 2024-2025

Les dépenses prévues de 2024-2025 sont inférieures de 1,63 million de dollars à celles de 2023-2024, principalement en raison du financement prévu dans le budget de 2022 pour les comités consultatifs et de surveillance autochtone.

Écart entre les dépenses prévues de 2024-2025 et celles de 2025-2026

Les dépenses prévues de 2025-2026 sont inférieures de 7,60 millions de dollars à celles de 2024-2025, principalement en raison d'une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique.

La Régie est financée au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre la majeure partie de ces crédits auprès de l'industrie réglementée par la Régie. Toutes les sommes recouvrées sont versées au compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité autorisées sous le régime de la LRCE sont assujetties au recouvrement des coûts. Les nouvelles installations ne sont pas

assujetties au recouvrement des coûts tant qu'elles ne sont pas mises en service. Toutefois, si la société n'a pas d'autres installations déjà réglementées par la Régie, une redevance unique est imposée une fois la construction autorisée.

Les coûts à recouvrer^{xlvi} sont calculés chaque année civile.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle de la Régie et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

| Responsabilités essentielles et services internes | Équivalents temps plein réels 2020-2021 | Équivalents temps plein réels 2021-2022 | Prévisions d'équivalents temps plein 2022-2023 | Équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Équivalents temps plein prévus 2024-2025 | Équivalents temps plein prévus 2025-2026 |
|---|---|---|--|--|--|--|
| Processus décisionnel | 129,4 | 104,1 | 114,5 | 126,5 | 124,5 | 124,5 |
| Surveillance de la sécurité et de l'environnement | 142,5 | 150,7 | 162,1 | 135,0 | 131,0 | 128,0 |
| Information sur l'énergie | 30,4 | 48,2 | 46,3 | 56,1 | 56,1 | 31,1 |
| Mobilisation | 56,9 | 51,4 | 59,5 | 51,1 | 48,1 | 48,1 |
| Total partiel | 359,2 | 354,4 | 382,4 | 368,7 | 359,7 | 331,7 |
| Services internes | 162,4 | 204,3 | 215,8 | 188,3 | 187,3 | 181,3 |
| Total | 521,6 | 558,7 | 598,2 | 557,0 | 547,0 | 513,0 |

Écart entre les équivalents temps plein réels de 2020-2021 et ceux de 2021-2022

L'augmentation de 37,1 équivalents temps plein réels en 2021-2022 par rapport à ceux de 2020-2021 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 19,0 équivalents temps plein liée aux changements apportés à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles;
- une augmentation de 14,9 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 4,3 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;

- une diminution de 1,1 équivalent temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillances autochtones dans le budget de 2017.

Écart entre les équivalents temps plein réels de 2021-2022 et les équivalents temps plein prévus de 2022-2023

L'augmentation de 39,5 équivalents temps plein prévus en 2022-2023 par rapport aux équivalents temps plein réels de 2021-2022 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 22,5 millions de dollars liée au financement prévu dans le budget de 2022 pour poursuivre les évaluations d'impact fondées sur des données et des preuves;
- une augmentation de 9,2 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 5,2 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 2,6 équivalents temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillances autochtones dans le budget de 2022.

Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2022-2023 et ceux de 2023-2024

La diminution de 41,2 équivalents temps plein prévus en 2023-2024 par rapport à ceux de 2022-2023 est principalement attribuable à une initiative du budget de 2018 visant la transition à de nouveaux processus d'évaluation d'impact et de réglementation ainsi qu'à des changements apportés à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles.

Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2023-2024 et ceux de 2024-2025

La diminution de 10 équivalents temps plein prévus en 2024-2025 par rapport à ceux de 2023-2024 est principalement liée aux comités consultatifs et de surveillance autochtones dans le budget de 2017.

Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2024-2025 et ceux de 2025-2026

La diminution de 34 équivalents temps plein prévus en 2025-2026 par rapport à ceux de 2024-2025 est principalement attribuable à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2023-2024](#)^{xlvi}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de la Régie de l'énergie du Canada de 2022-2023 à 2023-2024.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web](#)^{xlvi} de la Régie.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (en dollars)

| Renseignements financiers | Prévisions des résultats 2022-2023 | Résultats prévus 2023-2024 | Écart (résultats prévus pour 2023-2024 moins prévisions des résultats de 2022-2023) |
|---|------------------------------------|----------------------------|---|
| Total des dépenses | 132 657 892 | 132 206 601 | (451 291) |
| Total des revenus | - | - | - |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 132 657 892 | 132 206 601 | (451 291) |

Écart entre les résultats prévus de 2022-2023 et ceux de 2023-2024

Les résultats prévus en 2023-2024 sont inférieurs de 0,45 million de dollars à ceux de 2022-2023, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 11,47 millions de dollars principalement liée aux rajustements de rémunération visant à prendre en compte les changements apportés aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une diminution de 1,48 million de dollars liée aux régimes d'avantages sociaux des employés;

- une augmentation de 5,86 millions de dollars liée au financement prévu dans le budget de 2022 pour poursuivre les évaluations d'impact fondées sur des données et des preuves;
- une augmentation de 3,05 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 2,44 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 1,15 million de dollars des fonds du budget de 2022 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtones et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information.

Renseignements ministériels



Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député

Administratrice générale : Gitane De Silva

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instrument(s) habilitant(s) : *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*^{xlix}

Année d'incorporation ou de création : 2019

Autre : La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* est entrée en vigueur le 28 août 2019.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

D'autres renseignements sur la raison d'être, mandat et rôle de la Régie sont présentés dans [son site Web](#)^l.

La lettre [de mandat du ministre](#)^{li} renferme de l'information sur les engagements qui y sont énoncés.

Contexte opérationnel

Les renseignements relatifs au contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web](#)^{lii} de la Régie.

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de la Régie de l'énergie du Canada pour 2023-2024 sont illustrés ci-dessous.

| | Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel | Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement | Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie | Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation | |
|---------------------------------|--|--|---|---|-------------------|
| Cadre ministériel des résultats | Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale. | Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus. Indicateur : Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées. | Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions. Indicateur : Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions. | Résultat ministériel : L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influence les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada. Indicateur : La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada. | Services internes |
| | Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service. | Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement. | Résultat ministériel : Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie de l'énergie du Canada. Indicateur : Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie. | Résultat ministériel : Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens. Indicateur : Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens. | |
| | Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents. Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents. | | | | |
| | Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles. Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel. | | | | |
| Répertoire des programmes | Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations | Programme : Rendement des sociétés Programme : Système de gestion et rendement du secteur Programme : Gestion des situations d'urgence Programme : Cadre de réglementation | Programme : Information sur les filières énergétiques Programme : Information sur les pipelines | Programme : Mobilisation des parties prenantes Programme : Mobilisation des Autochtones | |

Changements apportés au cadre de présentation de rapports approuvé depuis 2022-2023

Conformément à la *Politique sur les services et le numérique*^{liiii} du Conseil du Trésor, la Régie a transformé³ le Programme d'aide financière aux participants en un service de subventions et de contributions, conformément au processus de modification du cadre ministériel des résultats.

La transformation du programme en un service contribue à améliorer la transparence, en ce sens qu'il appuie le programme de demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations (processus décisionnel) en permettant la participation de communautés autochtones touchées, d'organismes sans but lucratif et de personnes touchées par les projets énergétiques aux processus d'audience et de consultation de la Couronne.

³ Ce changement cadre avec les subventions et contributions versées par d'autres ministères et organismes (p. ex., l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Transports Canada), qui sont considérées comme des services et déclarées comme telles.

L'aide financière aux participants appuie le résultat ministériel lié au processus décisionnel voulant que les processus décisionnels soient accessibles, et l'indicateur suivant continuera d'être mesuré : « Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel. » Les indicateurs de l'ancien Programme d'aide financière aux participants figureront dans le répertoire des services et les normes de service connexes.

| Structure | 2023-2024 | 2022-2023 | Changement | Justification du changement |
|-----------------------------------|--|--|------------------|-----------------------------|
| Responsabilité essentielle | Processus décisionnel | Processus décisionnel | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations | Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Sans objet | Aide financière aux participants | Programme achevé | Note 1 |
| Responsabilité essentielle | Surveillance de la sécurité et de l'environnement | Surveillance de la sécurité et de l'environnement | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Rendement des sociétés | Rendement des sociétés | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Système de gestion et rendement du secteur | Système de gestion et rendement du secteur | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Gestion des situations d'urgence | Gestion des situations d'urgence | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Cadre de réglementation | Cadre de réglementation | Aucun changement | Sans objet |
| Responsabilité essentielle | Information sur l'énergie | Information sur l'énergie | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Energy System Information | Energy System Information | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Information sur les pipelines | Information sur les pipelines | Aucun changement | Sans objet |
| Responsabilité essentielle | Mobilisation | Mobilisation | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Mobilisation des parties prenantes | Mobilisation des parties prenantes | Aucun changement | Sans objet |
| Programme | Mobilisation des Autochtones | Mobilisation des Autochtones | Aucun changement | Sans objet |

Note 1 : L'aide financière aux participants étant maintenant offerte à titre de service, elle ne fait plus partie des programmes.

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{liv}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements complémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web](#)^{lv} de la Régie :

- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus
- ▶ Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de la Régie ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les dépenses fiscales sont la responsabilité du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{lvi}. Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

| | | |
|--|---|---|
| Bureau principal Calgary | 517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210 Calgary (Alberta) T2R 0A8 | Bureau : 403-292-4800 Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265 info@rec-cer.gc.ca |
| Bureau régional de l'Est Montréal | 505, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 230 Montréal (Québec) H3A 3C2 | Bureau : 514-283-2763 infomontreal@rec-cer.gc.ca |
| Bureau régional du Pacifique Vancouver | 800, rue Burrard, bureau 219 Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 0B9 | Bureau : 604-666-3975 infopacifique@rec-cer.gc.ca |
| Bureau régional du Nord Yellowknife | 5101, 50e Avenue S.-O., bureau 115 C.P. 2213 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2P7 | Bureau : 867-766-8408 infonorth@rec-cer.gc.ca |

Télécopieur : 403-292-5503

Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803

www.rec-cer.gc.ca

Twitter : @REC_CER

LinkedIn : www.linkedin.com/company/rec-cer

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCOP77SKPty083fa4UsUyEXQ>

Facebook : <https://www.facebook.com/REC.CER>

Annexe – Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

innovation à fort impact (high impact innovation)

L'innovation à fort impact varie selon le contexte organisationnel. Dans certains cas, il peut s'agir de tenter quelque chose de très nouveau ou sortant des sentiers battus. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'apporter progressivement des améliorations dans un domaine où les coûts sont élevés ou de résoudre des problèmes auxquels un grand nombre de Canadiens ou de fonctionnaires doivent faire face.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2023-2024, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, <https://www.un.org/development/desa/indigenes-peoples-fr/drip.html>
- ii. Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.1/index.html>
- iii. Révision du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/index.html>
- iv. Avenir énergétique du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/>
- v. Notre plan stratégique, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- vi. Réconciliation, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-autochtones/reconciliation/index.html>
- vii. Surveillance autochtone, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-autochtones/surveillance-autochtone.html>
- viii. Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/agrandissement-reseau-trans-mountain/index.html>
- ix. Programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/remplacement-canalisation-3/index.html>
- x. Révision du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/index.html>
- xi. Avenir énergétique du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/>
- xii. Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2023-2024/index.html>
- xiii. Guide de dépôt, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/index.html>
- xiv. Demandes et projets d'envergure devant la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/index.html>
- xv. Guide de dépôt, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/index.html>
- xvi. Politique sur les services et le numérique, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32603>
- xvii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xviii. Révision du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/index.html>
- xix. Portail d'apprentissage sur la culture de sécurité, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/culture-securite/portail-apprentissage-culture-securite/index.html>
- xx. Révision du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/index.html>
- xxi. Directive du Cabinet sur la réglementation, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>
- xxii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxiii. Avenir énergétique du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/>

- xxiv. Aperçus du marché, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/aperçu-marches/index.html>
- xxv. Profils énergétiques des provinces et territoires, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/index.html>
- xxvi. Produits énergétiques, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/produits-base-energetiques/index.html>
- xxvii. Carte interactive des pipelines de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securete-environnement/rendement-lindustrie/carte-interactive-pipelines/index.html>
- xxviii. Plan ministériel 2021-2022 de la Régie de l'énergie du Canada (Information sur l'énergie), <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/2021-2022/regie-energie-canada-rapport-resultats-ministeriels-2021-2022-resultats-obtenus.html#s3>
- xxix. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxx. Surveillance autochtone, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-autochtones/surveillance-autochtone.html>
- xxxi. Membres du comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-parties-prenantes/groupe-charge-questions-foncières/groupe-charge-questions-foncières-liste-membres-comite-consultatif.html>
- xxxii. La Régie continue de mettre l'accent sur les relations en prenant un engagement de trois ans à l'égard du programme de liaison avec les Autochtones de la Colombie-Britannique, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/salle-presse/articles-vedette/la-regie-continue-de-mettre-laccent-sur-les-relations/index.html>
- xxxiii. Élaboration conjointe d'un mécanisme de collaboration avec les peuples autochtones pour l'ensemble du réseau de NGTL, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-autochtones/conformite-surveillance/conformite-surveillance-2022.html>
- xxxiv. Révision du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-energie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/index.html>
- xxxv. Guide de dépôt, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/index.html>
- xxxvi. Dialogue Régie, <https://dialogueregie.ca/>
- xxxvii. Révision du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-energie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/index.html>
- xxxviii. Loi canadienne sur l'accessibilité, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/index.html>
- xxxix. Plan ministériel 2020-2021 de la Régie de l'énergie du Canada (Mobilisation), <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/2020-2021/regie-energie-canada-rapport-resultats-ministeriels-2020-2021-resultats-obtenus.html#s4>
- xl. Plan ministériel 2021-2022 de la Régie de l'énergie du Canada (Mobilisation), <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/2021-2022/regie-energie-canada-rapport-resultats-ministeriels-2021-2022-resultats-obtenus.html#s4>
- xli. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xlii. Loi sur les langues officielles, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/index.html>
- xliii. Régie de l'énergie du Canada - Plan sur l'accessibilité 2023-2025, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/accessibilite/index.html>
- xliv. Loi canadienne sur l'accessibilité, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/index.html>
- xlv. La voie vers la Réconciliation à la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-autochtones/reconciliation/voie-vers-reconciliation.html>
- xlvi. Recouvrement des frais, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/recouvrement-frais/index.html>
- xlvii. Budget principal des dépenses 2023-2024, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xlviii. Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2023-2024/index.html>

- xlix. Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.1/index.html>
- l. Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2023-2024/index.html>
- li. Lettre de mandat du ministre, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>
- lii. Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2023-2024/index.html>
- liii. Politique sur les services et le numérique, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32603>
- liv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- lv. Site Web, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2023-2024/index.html>
- lvi. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>